

1. Rôle du kinésithérapeute

Selon les dernières recommandations HAS* (Guide parcours 2022), le kinésithérapeute évalue et traite les retentissements fonctionnels et/ou douloureux liés à l'obésité pouvant limiter la pratique d'activité physique de l'enfant.

➤ Situations conduisant à faire appel aux compétences d'un kinésithérapeute:

Un enfant/adolescent en excès pondéral qui se sent en difficultés pendant les activités physiques, qui se plaint de douleurs articulaires, de dyspnée d'effort, qui a besoin d'être accompagné avant d'intégrer une activité physique plus régulière, plus soutenue et/ou qui présente des troubles de la statique rachidienne et/ou qui se sent gêné ou manque de confiance en lui, pourra être orienté vers un kinésithérapeute formé à l'obésité pédiatrique.

Le médecin peut prescrire un **bilan de kinésithérapie (BDK)** pour évaluer :

- La morphologie, la statique et la dynamique posturale de l'enfant (exagération des courbures en cas de pieds plats, genu recurvatum, antéversion de bassin...),
- Les limitations et douleurs articulaires,
- La fonction respiratoire (dyspnée d'effort, désadaptation à l'effort) et oro-maxillo-faciale (SAOS),
- Les aptitudes physiques de l'enfant (difficultés, limitations dans les activités de la vie quotidienne et/ou physiques et/ou sportives),
- La confiance, les croyances ainsi que les freins psychologiques à la pratique de l'activité physique.

Le médecin peut prescrire des **séances de kinésithérapie** afin de :

- Améliorer la posture statique et dynamique,
- Réduire ou prévenir une pratique d'activité physique douloureuse,
- Redonner confiance dans ses capacités physiques (par exemple, en vue d'intégrer un club sportif ou de pratiquer une activité qui lui plaît mais pour laquelle il n'est pas encore à l'aise),
- Diminuer l'index d'apnée / hypopnée par heure et diminuer les principaux symptômes liés à une pathologie respiratoire du sommeil.

2. Modèles de prescription :

Il n'existe pas de cotation spécifique pour une prise en charge MK d'un enfant en situation d'obésité dans la NGAP. Il peut être utilisé les modèles de prescriptions suivant en fonction des indications recherchées :

Modèle 1 : Prescription pour des troubles orthopédiques, posturaux, d'aptitudes physiques et de reconditionnement à l'effort.

 Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité en Pédiatrie Lyon - Rhône - Roannais - Ain	Parcours REPPPOP : Rôle du kinésithérapeute et prescription médicale	Version : Juillet 2024
		Page 2 sur 2

Intitulé : « Bilan et rééducation de tout ou partie de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres ».

Modèle 2 : Prescription pour des troubles respiratoires.

Intitulé : « Bilan et rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes ».

Modèle 3 : Prescription oro-maxillo-faciale pour troubles respiratoires du sommeil (apnées, ronflements)

Intitulé : « Bilan et rééducation maxillo-faciale ».

A noter, la nouvelle NGAP MK permet la cotation de 2 prescriptions différentes au maximum le même jour sur 2 ordonnances distinctes de préférence

3. FINANCEMENT

5 séances de kinésithérapie pourront être seront financées pendant le parcours RéPPOP selon les besoins.

Le **RéPPOP** complètera à hauteur de 10€ / séance (maxi **5 séances**) le montant rémunéré par la **CPAM**.

Document rédigé en collaboration avec l'URPS MK AURA

**HAS Guide du parcours de soins : surpoids et obésité de l'enfant et de l'adolescent(e) février 2022 – mise à jour février 2023 - Fiche 7. Parcours surpoids ou obésité de l'enfant/de l'adolescent(e) : rôle du kinésithérapeute.*